



16ème législature

Question N° : 17028	De M. Pierrick Berteloot (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Réquisition des forces de l'ordre pendant les jeux Olympiques et Paralympiques	Analyse > Réquisition des forces de l'ordre pendant les jeux Olympiques et Paralympiques.
Question publiée au JO le : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierrick Berteloot interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation des territoires où des effectifs de force de l'ordre seront réquisitionnés sur Paris à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Pour garantir la sécurité lors de cet évènement majeur, entre 30 000 et 45 000 policiers et gendarmes venus de toute la France seront en poste chaque jour. Ces chiffres sont indispensables étant donné les 600 000 personnes attendues lors de la cérémonie d'ouverture et les 10 000 athlètes concourant aux jeux. Cependant, la criminalité ne sera pas en pause sur le reste du territoire, surtout pendant la période estivale qui peut s'avérer mouvementée dans certaines villes et régions. Il lui demande quelles mesures sont envisagées pour maintenir un effectif des forces de l'ordre suffisant sur les territoires où une partie de ces agents ont été réquisitionnés.